

Délibération n°2024-05-28

Réf. Nomenclature « Actes » : 4.1.1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mise à jour du tableau des emplois permanents

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	62
Pouvoirs	10
Votants	72

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre 2024, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 décembre 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Gilles Barbe est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Calla Tony	à	Sandra Delibit	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy	Sauviat Jean-Marc	à	Michèle Valibus
Gantheil Robert	à	Philippe Roche	Talvard Françoise	à	Pierrick Cronnier
Parrain Céline	à	Christophe Arfeuillère	Ventadour Elisabeth	à	Yohann Fiancette
Ribeiro Sophie	à	Gilles Barbe	Vimon Barbara	à	Stéphanie Gautier

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Aubessard Anne-Marie ; Bauvy Claude ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Delbègue Jean-Pierre ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Granet Henri ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Soulefour Marie-Christine.

Vu l'article 313-1 et L.332-24, 332-25 et 332-26 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les décrets relatifs aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 28 novembre 2024 ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Suite à un point sur les emplois non pourvus, le tableau des emplois est à toiletter en supprimant :

- 1 emploi à temps complet d'Assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe suite à départ en retraite,
- 1 emploi à temps non complet 3/35^{ième} d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe suite à démission d'un agent comptable,
- 1 emploi à temps complet d'Educateur principal de jeunes enfants suite à changement de grille statutaire,
- 1 emploi à temps non complet 4.83/35^{ième} d'Adjoint d'animation, cet emploi n'étant pas pourvu depuis 2021,
- 1 emploi à temps complet de Technicien principal de 1^{ère} classe créé pour sécuriser le recrutement du responsable d'exploitation,
- 1 emploi à temps complet d'Adjoint d'animation suite à un départ en disponibilité.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée d'adopter la modification du tableau des emplois permanents comme suit, en supprimant :

- 1 emploi à temps complet d'Assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe,
- 1 emploi à temps non complet 3/35^{ième} d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- 1 emploi à temps complet d'Educateur principal de jeunes enfants,
- 1 emploi à temps non complet 4.83/35^{ième} d'Adjoint d'animation,
- 1 emploi à temps complet de Technicien principal de 1^{ère} classe,
- 1 emploi à temps complet d'Adjoint d'animation.

Pour mettre en œuvre les avancements de grade 2024 conformément aux critères fixés par les lignes directrices de gestion (LDG), il est nécessaire de créer les grades suivants :

- 1 poste d'animateur principal 2^{ième} classe
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ième} classe

Les grades détenus aujourd'hui par les agents promus seront supprimés lors d'un prochain conseil après nomination dans les nouveaux grades.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2025 annexé.

A l'unanimité	
Votants	72
Pour	72
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 12 décembre 2024

Le Président,
Pierre-Chevalier

